

DELIBERATION PORTANT SUR LA REAFFECTATION DES RELIQUATS CVEC

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 04 NOVEMBRE 2025,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

PRESENTATION DU PROJET

Les crédits CVEC des services mutualisés et ceux gérés par la DVU RSE peuvent être reprogrammés d'un exercice budgétaire à l'autre. Les services ont défini une affectation de fonds qui est, à ce jour, modifiée. Il est donc opéré une réaffectation de fonds CVEC et reliquats de ces services telle que présentée dans le tableau en annexe.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Blaise Pichon, Vice-Président Vie Universitaire et Conditions de Travail ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la réaffectation des reliquats CVEC des services mutualisés dans le cadre de dépenses futures telle que présentée dans le tableau annexe, à savoir :

- SUC : 43 836€ ;
- SUAPS : 1 253 143€ ;
- SSU : 216 160€ ;
- SUH : 84 800€ ;
- DVU RSE : 200 000€.

Membres en exercice : 44

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD




Le 5 novembre 2025

Services	Projets	Fonds réaffectés au titre de l'année 2025-2026
SUC	<p>Instruments de musique pour les salles de répétition et les projets évènementiels (guitares, amplis, batterie...)</p> <p>Matériel scénique, lumière et technique pour l'évènementiel (praticables de scène, nouveaux projecteurs LED, tente nomade pour évènementiel (en lien avec Nuées Ardentes)</p>	43 836€
SUAPS	Réhabilitation d'un terrain synthétique et réaffectation d'un terrain de tennis en terrain de padel.	1 253 143€ (comprenant la remontée 2024 2025)
SSU	Masse salariale au service des étudiants	213 160€
SUH	Aménagement de la Maison de la Vie Etudiante-phase 2	84 800€
DVU RSE	Remontée de reliquats anciens afin d'ouvrir davantage de crédits en FSDIE social.	200 000€